

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 04 JUIL. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIEF TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Lise CAMUS a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-49 Vote des tarifs des séjours été – service enfance jeunesse et CAJ

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront applicables aux séjours organisés par le Service Enfance Jeunesse pour les vacances d'été 2023.

Les tarifs proposés pour ces séjours :

- 250 € par enfant pour le quotient de 0 à 900
- 260 € par enfant pour le quotient de 901 à 1100
- 270 € par enfant pour le quotient de 1101 à 1301
- 280 € par enfant pour le quotient de 1301 et plus
- 290 € par enfant pour les extérieurs

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver les tarifs selon les conditions ci-dessus exposées,
- De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la décision.

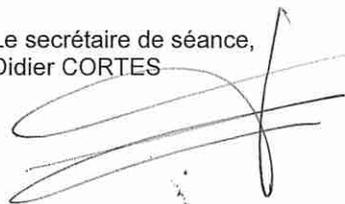
La délibération est adoptée à :

17 VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

